

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU DE LA REUNION

### Du 20 mai 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de CLUIS s'est réuni le 20 mai 2022 à 19 heures 45, Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier FLEURY, Maire.

Présents : Mmes MM. FLEURY, DALOT, BRISSE, PENOT, DAVIER, PORTIER-GONIN, MOTEAU, MOULIN, AMPEAU, DAVIGNON-BRISSE, BRE

Secrétaire : Mme PORTIER-GONIN Aurélie

Monsieur le Maire ouvre la séance en annonçant qu'il convient de rajouter dans l'ordre du jour :

- Mise à disposition d'un tracteur
- Création de poste saisonnier
- Convention avec le Groupement d'employeur
- Création d'un sentier de Grande Randonnée GR100 : Les Chemins de la Guerre de Cent Ans
- Réforme de la publication des actes des collectivités
- Aménagement des monuments aux morts
- Création d'une place PMR (place de la pharmacie)

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, l'ordre du jour est abordé.

#### MAISONS FLEURIES

Le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire :

- l'inscription de la Commune de CLUIS au concours des Villes et Villages Fleuris et Maisons et Fermes fleuries 2022 organisé par le Conseil Départemental de l'Indre pour les administrés qui souhaitent y participer.
- l'attribution d'une récompense sous forme de bon d'achat d'un montant de 50.00 € à chaque candidat retenu par le jury départemental.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la reconduction de l'opération « Maisons fleuries ».

#### AMENAGEMENT SENTIER PIETONNIER - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire rappelle que le projet du chemin piétonnier situé route d'Orsennes (déjà abordé en Conseil Municipal) est un projet qui a pour objectif de sécuriser le passage à pied des riverains, et de limiter la vitesse des voitures.

Le Maire donne la parole à Monsieur DALOT qui présente le projet et les devis des entreprises :

- SETEC (sable) :	1 028.16€
- Carrière de Cluis (cailloux) :	1 962.36€
- SARL ROULLET (Geotextile) :	439.20€
- SARL LES SERRES DE LA CHAPELLE (aménagement floral) :	435.10€

Le montant du projet s'élève à 3 864€ TTC

La Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention va être faite auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la validation du projet du sentier piétonnier.

### LIGNES BUDGETAIRES POUR LES JEUNES

Le Maire donne la parole à Madame PENOT.

Madame PENOT informe le Conseil Municipal que la commission sociale s'est réunie le 19 février 2022, et a retenue 4 grands axes :

- participation à des voyages pour les jeunes scolarisés au collège, lycée et école de 20% dans la limite de 80€.

- récompense pour les diplômés avec mention jusqu'au bac y compris les filières professionnelles dans la limite d'âge de 25 ans.

- 30€ pour les mentions « très bien »

- 20€ pour les mentions « bien »

- 10€ pour les mentions « assez bien »

- participation à des formations qualifiantes dans le cadre de la jeunesse / animation (BAFA, BAFD) et formation aux gestes de premiers secours, à hauteur de 20% dans la limite de 60€.- certains projets ou distinctions exceptionnels : meilleur apprenti ... à l'appréciation du conseil municipal.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'octroi des aides proposées par la commission sociale, aux administrés qui en feront les demandes.

### VENTE TERRAIN COMMUNAL

Le Maire explique que Monsieur BALDNER a fait une proposition d'acquisition du terrain d'une superficie de 32a59ca cadastré B 415 situé au chemin du Puy d'Auzon.

La proposition d'achat est de 15 000€. Ce montant correspondant au montant de l'achat par la commune au moment de son acquisition.

Après avoir pris connaissances de ces informations et en avoir débattu, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la vente du terrain à Monsieur BALDNER pour la somme de 15 000€.

Le Maire demande à ce que les deux informations ci-dessous soient notifiées dans l'acte de vente :

- La parcelle B 415 fait partie de la zone 1AU du règlement du PLU
- L'acquéreur devra obligatoirement conserver les arbres.

### DECISION MODIFICATIVE - VIREMENTS DE CREDITS

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un réajustement des crédits est nécessaire consécutif à l'acquisition et la reprise du tracteur tondeuse.

### MISE A DISPOSITION D'UN TRACTEUR

Le Maire explique qu'en vue de renforcer le matériel du service d'entretien des espaces verts de la commune, il est proposé au Conseil Municipal de passer une convention avec le propriétaire du véhicule.

Le véhicule sera assuré par la commune pendant la période de mise à disposition : du 23 mai au 31 août 2022.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la signature de la convention de mise à disposition du tracteur.

### CREATION D'UN POSTE SAISONNIER

Afin de renforcer l'équipe d'entretien sur la période estivale, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'agent saisonnier pour les mois de juillet et août.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la création du poste saisonnier.

## CONVENTION AVEC LE GROUPEMENT D'EMPLOYEUR

Le Maire donne la parole à Madame PENOT.

Madame PENOT informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'animations d'activités sportives qui se dérouleront sur 3 dates au mois de juillet (13, 20 et 27), une convention doit être signée avec le Groupement d'Employeur pour la mise à disposition de 2 salariés qui interviendront à hauteur de 4h par jour. Le budget pour cette animation s'élève à 519.12€ pour les 3 dates. Une participation de 3€ par enfant sera à la charge des familles.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la signature de la convention de mise à disposition de 2 salariés du Groupement d'Employeur.

## CREATION D'UN SENTIER DE GRANDE RANDONNEE GR100: Les Chemins de la Guerre de Cent Ans

Le Maire informe les conseillers que le Conseil Municipal doit délibérer afin de valider le tracé de la création d'un sentier de Grande Randonnée, le GR100 Les Chemins de la Guerre de Cent Ans qui passe sur la commune de Cluis.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'intégration de l'opération de mise en place du nouvel itinéraire du GR100 « Les Chemins de la Guerre de Cent Ans » engagée par la FFRandonnée, et de procéder à l'inscription de nouveaux chemins ruraux et de voies communales au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

## REFORME DE LA PUBLICATION DES ACTES DES COLLECTIVITES

Le Maire informe les conseillers que le 1er juillet 2022 entrera en vigueur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales. La commune de Cluis étant une commune de moins de 3500 habitants à la possibilité de délibérer pour choisir le mode d'affichage, qui peut se faire par publication sur papier ou par publication électronique.

Au vue de la population de la commune de Cluis, il est proposé au Conseil Municipal d'opter pour une publication papier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter pour une publication papier, qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022,

## AMENAGEMENT DU MONUMENT AUX MORTS

Le Maire donne la parole à Monsieur DALOT.

Monsieur DALOT informe le Conseil Municipal que la commission travaux s'est réunie le 6 mai 2022 lors de laquelle il a été présenté le projet d'aménagement du monument aux morts.

Il est rappelé que le projet est une réfection/végétalisation de toute la parcelle où se trouve le monument aux morts, un gommage du monument ainsi qu'une matérialisation de plots ou de piquets afin d'éviter le stationnement des véhicules.

Le montant du projet s'élève à :

13 063,64€ pour le béton désactivé avec pavé + 4083,89€ de végétalisation soit un total de 17 147,53€. Il est précisé que le gommage n'est pas inclus dans ce montant, le devis étant en attente.

Des demandes de subventions seront faites auprès du Département et de l'association des anciens combattants.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le projet de réaménagement du monument aux Morts.

Le Maire souhaite que les travaux soient terminés avant le 11 novembre 2022 afin de pouvoir faire l'inauguration à cette occasion.

#### CREATION D'UNE PLACE PMR (place de la pharmacie)

Le Maire donne la parole à Monsieur DALOT.

Monsieur DALOT présente l'étude de création d'une place PMR sur la place de l'église du côté de la pharmacie.

Après débat sur l'emplacement de cette place et le montant du devis présenté, le Conseil Municipal décide de réinscrire ce point au prochain Conseil, et de demander un second devis.

#### QUESTIONS DIVERSES

##### ALIENATIONS BIENS

Le Conseil Municipal est informé des décisions de Monsieur le Maire concernant la renonciation au droit de préemption pour les biens suivants :

- bien cadastré section A - parcelle 650 situé au 6 Cluis-Dessous (Consorts BRISSE)
- bien cadastré section A - parcelle 23 (JG AMPEAU)
- biens cadastrés section A - parcelles 489-490-491 et 2056 (E SULOCKI)
- bien cadastré section A - parcelle 329 situé 15 route de La Châtre (Consorts POYER)
- biens cadastrés section A - parcelles 161 et 1984 situés respectivement au 2 et 8 rue Berton (consorts POURINET)
- biens cadastrés section A - parcelles 582, 585 et 586 situés au 8 bis route de Mouhers (R MASSICOT)

### SUBVENTIONS CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'octroi de 2 subventions par le Conseil Départemental au titre du FAR 2022 :

- 6 370,00€ pour les travaux de voirie
- 13 060,00€ pour l'installation d'une main courante au stade

### REMERCIEMENTS POUR ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Les associations ci-dessous remercient le Conseil Municipal pour le versement de subventions :

- Association de sauvegarde des Sites de Cluis
- Familles Rurales
- Les archers du Luma
- Bip TV

### AUTRES REMERCIEMENTS

Annie's Encore, café 12 rue Grande remercie le Conseil Municipal pour l'accueil qu'elle a eu à son arrivée sur la commune.

Jacques LACROIX remercie le Conseil Municipal suite au deuil de son épouse.

### TOUR DE L'AVENIR 2022

Le Conseil Municipal est informé du passage du Tour de l'avenir 2022 sur la commune de Cluis le 22 août 2022 lors de l'étape 4 Sainte-Sévère-sur-Indre /Chaillac.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45.